

**COMMUNE DE FELDKIRCH**  
**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 29 septembre 2021**

Sous la présidence de M. le Maire, Pierre SALZE, ouverture de la séance à 20 heures, à la mairie.

Présents : Mme STRUB Francine, M. TOME Jean, Mme BLUMSTEIN Nicole, adjoints.  
MM. Mmes OLIVIER Perrine, ROST Claire, SONGY Thierry, ROMANN Jean-Marie, GROSS Sabine,  
BAUDUIN Laetitia, BOOTZ Philippe, FELLY Loïc, HERRISÉ Anne, conseillers municipaux.

Excusés / Procurations :  
M. STIRMLINGER Francis a donné procuration à Mme STRUB Francine  
M. FRANZ Paul Laurent a donné procuration à M. TOME Jean

Mme BLUMSTEIN Nicole, adjointe au maire, est désignée secrétaire de séance.

---

Ordre du jour :

1. Désignation secrétaire de séance
2. Approbation PV séance du 5 juillet 2021
3. Compte-rendu des délégations au Maire pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2021
4. Droit de préemption urbain : Délégation au Maire
5. Désignation délégué au Conseil de Développement
6. Acquisition de terrain rue des Bois
7. Protection sociale complémentaire prévoyance : révision du taux
8. Enquête publique Installation classée Marie-Louise
9. Subventions exceptionnelles (FC Feldkirch, Restos du Cœur Mulhouse)
10. Forêt
11. Ecoles - sécurité
12. Eau : rapport annuel 2020
13. Informations et Commissions
14. Divers

---

**1- Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme, Nicole BLUMSTEIN, est désignée secrétaire de séance, elle sera assistée par Mme MANN Marie-Thérèse.

**2 – Approbation Procès-Verbal séance du 5 juillet 2021**

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2021 est transmis à la signature des membres présents.

### **3 - Compte rendu des délégations au maire pour le 3e trimestre 2021**

Le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du conseil municipal en date du 23 juin 2020,

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par M. le Maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note des décisions suivantes :

- Contrat fourrière : Le contrat fourrière souscrit auprès de la SPA de Mulhouse a été reconduit pour une durée de trois ans à compter du 01/01/2022, pour un montant de 0,79 € par habitant en 2022.
- Panneau d'informations communales : La convention de mise à disposition du panneau avec INFO COM étant arrivée à échéance, il a été décidé de la reconduire, afin de procéder aux mises à jour du plan. Les entreprises locales seront sollicitées pour l'insertion d'une annonce publicitaire.

### **4 - Droit de préemption urbain : Délégation au Maire**

Lors de sa séance du 28 juin 2021, le Conseil d'Agglomération de Mulhouse a approuvé le PLU de la commune de Feldkirch. Il est désormais possible d'instaurer le droit préemption urbain.

Par délibération du conseil d'agglomération du 27 septembre 2021, M2A a instauré le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de FELDKIRCH, sur les zones U (urbaines) et AU (à urbaniser) du PLU.

Par la même délibération, ce droit de préemption urbain a été délégué à la commune de FELDKIRCH, dans la limite des compétences territoriales et en dehors des zones d'activités économiques communautaires.

M. le Maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences, dont le droit de préemption urbain.

Par délibération du 23 juin 2020, le conseil municipal avait délégué un certain nombre d'attributions au Maire, conformément à l'article L2122-22 du CGCT. Cette délibération ne comprend pas le droit de préemption urbain.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de déléguer au Maire la charge :

- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire,
- de ne pas s'opposer à la subdélégation par Monsieur le Maire aux adjoints, dans leurs domaines de compétence, conformément à l'article L2122-18 du CCGT.

## **5 – M2A : désignation d'un délégué au Conseil de Développement**

Le Conseil de développement siégeant au sein de M2A est une assemblée de citoyens qui se réunit pour réfléchir aux grandes questions du territoire. Cette instance créée sous l'impulsion de l'agglomération mulhousienne, a pour vocation de favoriser la concertation avec les élus et émettre des avis citoyens.

Il comprend 4 collèges : citoyens, personnes qualifiées, représentants d'associations ou de structures locales et les représentants des 39 communes, des citoyens désignés par leur maire. Chacun de ces collèges fait l'objet d'un renouvellement pour la mandature 2021-2024, qui débutera en septembre cette année.

La commune de Feldkirch est invitée à désigner un représentant pour cette mandature. Ce poste ayant été occupé par M. PROVENZANO Calogero qui ne souhaite pas renouveler sa candidature.

M. ROMANN souhaite un engagement de la commune envers son représentant : le recevoir au moins une fois par an pour échanger sur les travaux du conseil de développement et lui communiquer les orientations envisagées par la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner Mme Esther LETSCHER pour la mandature 2021-2024.

## **6 – Acquisition d'un terrain - rue des Bois**

Pour mémoire : La famille HERRISÉ souhaite céder un terrain lui appartenant, rue des Bois. Une proposition avait été faite à la commune. Par délibération du 12 avril 2021, le conseil municipal avait décidé de surseoir à statuer dans l'attente d'éléments complémentaires.

Par délibération du 5 juillet 2021, le conseil municipal avait décidé de se porter acquéreur de ce terrain, parcelle 386, section 1 d'une surface de 8,59 ares à condition qu'il soit débarrassé du hangar pour un montant de 140 000 €.

Cette décision a été transmise à la famille HERRISÉ.

Par courrier du 19 juillet 2021, la famille a accepté l'offre de la commune, la démolition du hangar restant à leur charge. Celle-ci pourrait débuter dès le 15 octobre et serait menée par M. HERRISÉ Philippe qui dispose des moyens techniques nécessaires. La commune pourrait en profiter pour récupérer quelques matériaux.

Après délibération, et vote à bulletins secrets, le conseil municipal, par 9 voix pour, 2 voix contre et 4 bulletins blancs,

- Décide d'accepter l'offre de la famille HERRISÉ et de se porter acquéreur du terrain, parcelle 386, section 1, pour un montant de 140 000 €
- Décide de financer l'acquisition de ce bien sur les fonds propres de la commune, article 2111 du budget primitif 2021,
- Autorise le Maire à signer le compromis de vente ainsi que l'acte authentique d'acquisition, et tout autre document y afférent

## **7 – Protection sociale complémentaire prévoyance : révision des taux**

Le Centre de Gestion du Haut-Rhin a signé une convention de participation en matière de complémentaire prévoyance le 25 juillet 2018 avec le groupement conjoint CNP Assurances et SOFAXIS (gestionnaire). Elle concerne à ce jour 353 collectivités et 5 516 agents adhérents.

Cette convention porte sur les risques incapacité, invalidité, perte de retraite avec une indemnisation jusqu'à 95% du revenu de référence et en option une garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie.

Par courrier du 28 juin 2021, l'assureur a résilié à titre conservatoire la convention, faisant état d'une aggravation de la sinistralité (décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011), et a proposé un aménagement tarifaire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

En effet, l'ensemble des études en matière d'absentéisme montrent que dans la fonction publique territoriale, les durées d'arrêt maladie sont en constante progression, quel que soit l'âge des agents et pour toutes les natures d'absences en maladie ou en accident du travail.

L'épidémie de Covid-19 a modifié le paysage des absences pour raisons de santé en 2020. Le taux d'absentéisme a fortement augmenté l'an dernier sous l'effet de la pandémie, ce qui a entraîné une augmentation forte de la gravité et donc de la durée des absences pour maladie.

L'analyse des résultats techniques et financiers présentés fin du mois de juin par le gestionnaire démontrent un déséquilibre financier.

Aussi, pour assurer la continuité et la pérennité de la convention de participation, des négociations ont été entreprises. Après avis du Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion et information du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021, le Centre de Gestion a décidé de donner suite à la proposition d'augmentation tarifaire de 10 % des taux relatifs aux garanties incapacité, invalidité, perte de retraite faisant passer le taux global de 1,34 % à 1,47 % à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Le taux concernant la garantie décès ou perte totale et irréversible d'autonomie reste inchangé à 0,33 %.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 25 alinéa 6 ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la circulaire n° RDFB12207899C du 25 mai 2012 relative aux participations des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du Haut-Rhin en date du 25 juin 2018 portant choix de la convention de participation dans le domaine de la protection sociale complémentaire en Prévoyance et portant choix du prestataire retenu ;

Vu la convention de participation signée entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Haut-Rhin et CNP Assurances / SOFAXIS en date du 25 juillet 2018 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 24/09/2018 décidant d'adhérer à la convention de participation proposée par le Centre de Gestion pour la protection sociale complémentaire en Prévoyance ;

Vu l'avis du Comité Technique du Centre de Gestion du 24 juin 2021 ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion du 22 juin 2021 ;

Vu l'information transmise par le Centre de Gestion du Haut-Rhin le 20 août 2021 aux collectivités adhérentes à la convention de participation ;

**Le Conseil municipal décide :**

**Article 1 :** prend acte des nouveaux taux de cotisations applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2022 dans le cadre de la convention de participation relative à la protection sociale complémentaire prévoyance et figurant ci-dessous :

<i>Proposition 1/ Proposition contractuelle 2022 :</i>		
<i>Hausse de 10% du taux de cotisations (sauf décès)</i>		
	Niveau d'indemnisation	Tarif
Incapacité	95%	0,64%
Invalidité	95%	0,34%
Perte de retraite	95%	0,49%
Décès / PTIA	100%	0,33%

**Article 2 :** autorise le Maire ou son représentant à signer l'avenant aux conditions particulières ainsi que tout acte y afférent.

**Article 3 :** décide d'augmenter la participation de la commune de 1 € par agent et par mois (11 € au lieu de 10 €), dans la limite des cotisations, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

**Information :**

Des modifications risquent d'intervenir également sur le contrat des risques statutaires souscrit auprès de SOFAXIS via le Centre de Gestion, en raison du fort taux d'absentéisme enregistré depuis la pandémie.

**8 – Enquête publique : installation classée Marie-Louise**

La société GSE a déposé une demande d'enregistrement en vue d'être autorisée à exploiter un entrepôt logistique situé dans la ZAC Marie-Louise à Staffelfelden.

Cette activité relève des installations classées en raison de la nature des matériaux entreposés (combustibles pour chauffage et produits explosifs, articles de chasse).

Le conseil municipal de FELDKIRCH est amené à émettre un avis, en tant que commune voisine du projet. Cet avis devra être communiqué au préfet avant le 12 octobre 2021.

M. ROMANN : cela représente 420 000 emplacements palettes, pour du matériel de sport essentiellement.

GSE est un constructeur, aménageur qui loue ou revend des locaux.

Le fonctionnement de cette plateforme entrainera une circulation de 100 poids lourds et 250 véhicules légers par jour, essentiellement sur l'ancienne route MDPA pour rejoindre la RD 430, cela représente une quantité importante de CO<sup>2</sup>, à l'encontre des mesures pour la protection du climat. Une liaison ferroviaire par la voie ferrée accolée n'a pas été retenue.

La route d'accès n'est pas très large, elle est traversée à proximité par la piste cyclable vers la coulée verte, rien n'est prévu pour sa sécurisation. Il y a un manque de cohérence.

M. TOME : cet entrepôt représente 36 000 m<sup>2</sup> couverts.

M. le Maire : il n'y aura pas de répercussion directe sur la commune de FELDKIRCH, le flux le plus important se dirigeant vers la RD 430. On peut toutefois se poser la question des conséquences du trafic sur la RD 429.

M. FELLY : s'il devait y avoir un accès à la voie ferrée, il y aurait un risque d'empiètement sur la forêt et ce serait économiquement non rentable.

M. le Maire : il est regrettable de façon générale qu'il n'y ait pas d'étude mentionnée pour l'utilisation de la voie ferroviaire.

Il s'agit de zones d'aménagements prévues depuis longtemps, qui ne sont pas remises en cause au fil des années pour faire face au réchauffement climatique.

### **Remarques du conseil municipal au sujet de ce dossier :**

- Cette activité va générer un trafic journalier d'environ 100 poids lourds et 250 véhicules, le conseil municipal s'inquiète d'une possible augmentation de trafic sur la RD 429 - Cité Alex. A-t-elle été chiffrée ?
- La piste cyclable passant à proximité du site risque d'être impactée par la circulation des véhicules, poids lourds notamment, qu'est-il prévu de faire afin de préserver la sécurité des cyclistes et des piétons qui sont amenés à traverser cette route d'accès pour passer de la piste cyclable de la Thur vers la Coulée verte.
- Il est dommage que la proximité immédiate de la voie ferrée ne soit pas l'occasion d'une étude plus approfondie pour la mise en œuvre du ferroutage.

## **9 – Subventions exceptionnelles**

En raison de l'aide apportée par le club de football lors de la journée citoyenne et notamment pour la prise en charge du repas, il est proposé de leur allouer une subvention exceptionnelle de 800 €.

La commune a bénéficié d'une dotation de 1000 masques pour les enfants, ainsi que de gel hydro-alcoolique de la part des Restos du Cœur de Mulhouse. Le tout a été remis à l'école par M. le Maire.

En dédommagement, M. le Maire propose de leur verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 € correspondant peu ou prou à la valeur des matériels fournis.

Après discussion, le conseil municipal, décide :

- d'allouer une subvention exceptionnelle de 800 € au football club de Feldkirch
- d'allouer une subvention exceptionnelle de 200 € aux Restos du Cœur de Mulhouse
- d'inscrire les dépenses au compte 6574 du budget communal

## **10 – Forêt**

### **➤ Travaux**

Le point a été fait avec l'agent forestier suite à une visite sur site par la commission forêt. M. le Maire remercie la commission forêt pour le compte-rendu détaillé.

Il a été décidé de ne pas effectuer de travaux d'exploitation cet hiver. Seront uniquement traités les bois déjà à terre ou les coupes sanitaires, ainsi que la remise en état des cloisonnements.

Un devis de l'ONF d'un montant de 1707 € a été validé, pour la remise en état des cloisonnements parcelles 14, 20, 21 et 5.

L'exploitation des fonds de coupes est maintenue, uniquement côté Alex.

M. SONGY : la remise en état des chemins abîmés par les travaux de 2020 n'a pas été effectuée, il faut absolument prévoir cette opération avant les travaux de l'année prochaine et adresser un courrier de rappel à l'ONF.

M. BOOTZ : le bilan des 5 dernières années sera demandé à l'ONF.

Un rendez-vous est prévu en forêt vendredi avec l'agent forestier pour la sécurisation de la parcelle 5.

### ➤ **Motion de la Fédération nationale des Communes forestières**

M. le Maire présente la motion qui a été adoptée par la Fédération nationale des communes forestières, contre le nouveau contrat d'objectifs et de Performances entre l'Etat et l'ONF pour les prochaines années.

Dans ce contrat, le gouvernement envisage d'augmenter la contribution des 14.000 communes et collectivités forestières françaises pour le financement de l'Office National des Forêts (ONF) à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025.

De plus, il prévoit aussi la suppression de près de 500 emplois temps plein à l'ONF.

La commune de FELDKIRCH est directement impactée par ces mesures, l'agent qui était en place a fait valoir ses droits à la retraite et n'est pas remplacé à ce jour.

Ci-dessous le contenu de cette Motion :

#### *CONSIDERANT :*

- *Les décisions inacceptables du Gouvernement d'augmenter une nouvelle fois la contribution des Communes forestières au financement de l'Office National des Forêts, à hauteur de 7,5 M€ en 2023 puis de 10 M€ par an en 2024-2025,*
- *Les impacts considérables sur les budgets des communes et des collectivités qui vont devoir rechercher des ressources nouvelles auprès de leurs citoyens,*
- *Le risque de dégradation du service public forestier dans les territoires en raison du projet de suppression de 500 emplois prévu dans le futur Contrat Etat-ONF,*

#### *CONSIDERANT :*

- *L'engagement et la solidarité sans cesse renouvelés des Communes forestières au service des filières économiques de la forêt et du bois, en période de crises notamment sanitaires,*
- *L'impact très grave de ces crises sanitaires sur les budgets des communes déjà exsangues,*
- *Les incidences sérieuses sur l'approvisionnement des entreprises de la filière bois et des emplois induits de ce secteur ;*

- *Les déclarations et garanties de l'Etat reconnaissant la filière forêt-bois comme atout majeur pour l'avenir des territoires, la transition écologique et énergétique, ainsi que la lutte contre le changement climatique,*

***La Fédération nationale des Communes forestières, réunie en conseil d'administration le 24 juin,***

- ***exige :***
  - *Le retrait immédiat de la contribution complémentaire des Communes forestières,*
  - *La révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat-ONF.*
- ***demande :***
  - *Une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises,*
  - *Un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :**

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes propriétaires de forêts au financement de l'ONF ;
- Exige la révision complète du projet de contrat Etat-ONF 2021-2025 ;
- Demande que l'Etat porte une vraie ambition politique pour les forêts françaises,
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF, en nombre suffisant, face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

## **11 – Ecoles - sécurité**

- M. le Maire a rencontré la directrice de l'école le jeudi 23 septembre, en présence de Mmes OLIVIER et HERRISÉ pour faire le point sur divers dossiers et notamment l'achat de matériels.
  - deux ordinateurs fixes sont à remplacer
  - un vidéoprojecteur + écran pour la classe grande section/CP
  - un grand tableau blanc pour l'ancienne salle de classe et deux petits tableaux blancs

Des devis vont être demandés pour l'ensemble de ces équipements.

### ➤ **Sécurité devant les écoles :**

Depuis la rentrée, les conseillers municipaux se relaient devant l'école le matin afin d'assurer la sécurité des enfants. Les travaux de voirie sur la RD 430 sont en partie responsables de l'augmentation du trafic. Cette action cessera lorsque la route sera à nouveau ouverte mi-octobre.

M. le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à cette action.

Néanmoins, le trafic reste élevé et beaucoup de véhicules ne respectent pas le code de la route, y compris les parents d'élèves déposant leurs enfants à l'école le matin.

La question de la mise en place d'un feu avait déjà été évoquée et soumise aux services routiers du département, défavorables à cette mesure.

Une réflexion plus précise doit être poursuivie afin de sécuriser cet endroit, en partenariat avec les services départementaux, ainsi que toute autre solution alternative telle que la présence d'un agent.

Dans un premier temps, contact a été pris avec la société PROXIMARK pour la remise en état de la couche de résine rouge située sur le plateau et la mise en place d'un passage piéton supplémentaire à la sortie de l'école maternelle.

Le coût de ces travaux s'élève à 6 404,50 € HT (il comprend également un passage piéton à l'arrêt de bus Roselière et l'inscription zone 30 en peinture à l'entrée de la Roselière).

Le conseil municipal émet un avis favorable pour ces travaux.

#### ➤ **Stationnement :**

Le manque de places de stationnement a été également été soulevé. La famille STRUB a proposé de mettre une partie de son terrain à disposition de la commune pour le stationnement des enseignants et du personnel périscolaire uniquement. Une signalisation devra être mise en place à la charge de la commune. Pour ce faire, une convention devra être signée entre la commune et la famille STRUB s'agissant d'un terrain privé.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette mesure et autorise M. le Maire à signer une convention avec la famille STRUB.

## **12 – Rapport annuel service de l'eau potable 2021**

*Document présenté par M. Jean TOME.*

Le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L 2224-5 l'établissement d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Il a été transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal préalablement à la séance.

Le rendement entre les achats et les ventes d'eau pour 2019 est de 99 %. La différence représente principalement le prélèvement d'eau aux poteaux d'incendie et les fuites, ce chiffre est à interpréter avec précaution, les dates de relève de la commune et du syndicat EBE n'étant pas forcément les mêmes.

Le prix de vente de l'eau n'a pas varié, il est toujours de 1,20 € le m<sup>3</sup>. La facture d'eau des usagers, pour un volume de 120 m<sup>3</sup> n'a quasiment pas augmenté en 2020.

Après présentation du rapport 2020, le conseil municipal approuve ce document à l'unanimité.

La mise à jour plan du réseau d'eau sera effectuée courant octobre par Detect'O.  
Avant fin 2022 il faudra remplacer les vannes défectueuses rue principale.

### **13 – Informations et commissions**

#### **➤ Voirie route de Mulhouse RD 429**

Les comptages ont été effectués par VIALIS en date du 23/06 au 29/06, et le 28/09 pour les comptages directionnels.

Une réunion est prévue le mardi 19 octobre avec l'ADAUHR pour la restitution des chiffres et l'analyse.

Le Maire de Bollwiller est intéressé par cette étude, des aménagements devant être réalisés sur la RD 429 côté Bollwiller. Un comité de pilotage sera installé auquel la commune de Bollwiller pourrait participer.

#### **➤ Journée citoyenne (par Mme BLUMSTEIN)**

Elle a eu lieu le samedi 25 septembre et a rassemblé une centaine de personnes, sur différents chantiers. Elle a été remarquable, merci à tous ceux qui se sont investis et plus spécialement aux organisateurs.

Merci à Anne pour son investissement, à Perrine et Sabine pour l'atelier enfants, à Laetitia pour ses conseils de plantation, à Thierry et Philippe pour la préparation de bois pour de futures décorations.

Il reste quelques chantiers à terminer et des détails à peaufiner.

Le désherbage ne rassemble pas, il faudra faire appel à Adésion pour des opérations régulières de ce type sur le Champ des Oiseaux.

La prochaine journée citoyenne est fixée au 21 mai 2022.

#### **➤ Festivités de fin d'année**

St Nicolas : vendredi 10 décembre à la salle des fêtes

Fête de Noël des aînés : dimanche 12 décembre à la salle des fêtes, conditionnée au pass-sanitaire

#### **➤ Assurances multirisques – protection juridique**

La commune est assurée historiquement auprès de la CIADE (Caisse Intercommunale d'Assurances des Départements de l'Est) pour la multirisque et la protection juridique.

En 2021, ces protections ont coûté respectivement à la commune : 6 789 € et 1 228 €, soit un total de 8 017 €.

Contact a été pris avec GROUPAMA qui propose quasiment les mêmes garanties pour un montant total annuel de 3 848,90 € TTC. La commune est déjà assurée chez GROUPAMA pour certains véhicules.

Le conseiller commercial a été reçu récemment et la commune devrait dénoncer les contrats en cours chez la CIADE à l'échéance de février 2022 pour souscrire chez GROUPAMA.

#### **➤ Recensement de la population**

L'enquête annulée en 2021, pour cause de pandémie, aura lieu du 20 janvier au 19 février 2022.

➤ **Commission participation citoyenne**

Elle se réunira jeudi 30 septembre à 18 h pour la préparation de la réunion publique du 15 octobre, pour laquelle les inscriptions seront reçues en mairie. Les débats seront animés par une journaliste. Des ateliers seront organisés en groupe suivant les différents thèmes proposés. Il est fait appel aux conseillers municipaux pour leur participation à cette réunion publique.

➤ **Eclairage public :**

L'extinction nocturne ne fonctionne pas bien, il semblerait qu'il y ait une interaction entre les lumendars et le déclenchement de l'horloge. Il faudra supprimer les lumendars et caler le système sur les horloges astronomiques, ce système sera testé puis installé dans les différents coffrets.

## **14 – Divers**

➤ **GERPLAN 2022**

Dans le cadre du GERPLAN 2021, la commune avait décidé de créer un verger pédagogique en face des écoles. Ce projet deviendra réalité au mois de novembre, grâce au soutien du département, de M2A et des arboriculteurs.

Dès à présent, il convient de réfléchir à un projet pour la session 2022. Appel est lancé aux conseillers municipaux intéressés et projets à émettre.

➤ **VACCI'MOUV**

Le véhicule VACCI'MOUV du département stationnera dans la commune au mois de novembre, pour l'instant, les dates ne sont pas encore connues. Les inscriptions seront prises au secrétariat de la mairie pour les personnes pouvant bénéficier d'une troisième dose du vaccin ou les personnes n'étant pas encore vaccinées à ce jour. Plus d'informations à venir.

### **Interventions des conseillers :**

Mme BLUMSTEIN: il faudrait organiser une rencontre pour les nouveaux arrivants de 2020-2021 indépendamment des vœux du maire.

M. TOME : Un habitant du Champ des Oiseaux dépose régulièrement des tas de cailloux sur les parcelles communales et le long de la piste cyclable, il a été repéré par M. TOME. Il sera reçu par M. le Maire. Ces dépôts devront être ramassés sous peine de dépôt de plainte pour dépôt illégal.

Mme GROSS : le bus de la ligne régulière Mulhouse – Guebwiller TRANSDEV, est fréquemment en retard, si plus personne ne l'emprunte, il finira par disparaître. Un courrier sera adressé à SOLEA.

Mme HERRISÉ : la présence d'un affaissement de la chaussée rue principale a pour conséquence une stagnation importante d'eau lors des épisodes pluvieux. M. TOME prend contact avec STARTER TP pour la réparation.

M. BOOTZ : les travaux sur le cours d'eau rue de Raedersheim sont inscrits au budget du syndicat et sont programmés pour 2022.

M. SONGY : Depuis le départ du médecin rue Lafer, beaucoup de personnes ont du mal à trouver un médecin traitant, ne faudrait-il pas anticiper et créer une maison médicale.

M. le Maire : c'est un problème pour la France en général, il y aura une aggravation au cours des 10 prochaines années, on paye les mesures politiques en place depuis plus de 40 ans. Les retraités ne sont pas compensés par les médecins formés actuellement.

Le local appartient à une société privée dont le Maire a rencontré les représentants, ce local mériterait un coup de neuf pour être attractif.

M. SONGY : pourrait-on installer un panneau « sans issue » dans rue des Acacias ?

M. FELLY : si des publications suspectes ou contraires à la Charte sont relevées sur le compte Facebook de la commune, il faut en informer rapidement Perrine ou Loïc.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 23 h 30.